

TSX INC.

AVIS D'APPROBATION

Cours de clôture, dernier cours vendeur et dernier cours acheteur à la TSX

Conformément au processus d'examen et d'approbation de l'information contenue à l'Annexe 21-101A1 et ses annexes, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a approuvé les modifications apportées aux Règles de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») visant l'ajout des définitions du dernier cours vendeur à la TSX, du dernier cours acheteur à la TSX et du cours de clôture à la TSX.

Résumé des modifications

La TSX apportera des modifications aux Règles de la TSX en ajoutant trois nouvelles définitions à la règle 1-101, soit les définitions du dernier cours vendeur à la TSX (« cours vendeur à la TSX »), du dernier cours acheteur à la TSX (« cours acheteur à la TSX ») et du cours de clôture à la TSX (« cours de clôture à la TSX ») (collectivement, les « modifications »). Les modifications offriront aux participants au marché des points de référence améliorés et plus signifiants pour les fonds négociés en bourse (« FNB ») et les titres inscrits et aideront à réduire la confusion chez les investisseurs en améliorant les évaluations de manière judicieuse.

Commentaires reçus

Le projet de modification a été publié aux fins de sollicitation de commentaires le 19 juin 2021. À la suite de cette publication, nous avons reçu cinq (5) lettres de commentaires. Un résumé des commentaires soumis et des réponses fournies par la TSX figure à l'annexe A. La TSX remercie de leur contribution tous les intervenants qui ont formulé des commentaires.

Date d'entrée en vigueur

Les modifications entreront en vigueur et seront accessibles avant le quatrième trimestre de 2021, sous réserve des commentaires des parties prenantes et de l'état de préparation et de la rétroaction du secteur.

Annexe A

Résumé des commentaires et réponses

Liste des intervenants

Jack Rando, Association canadienne du commerce
des valeurs mobilières (ACCVM)

Shalomi Abraham, Invesco

Nasdaq CXC Limited

Ed Bundy, RBC Marchés des Capitaux

Alex Perel, Services bancaires et marchés
mondiaux, Banque Scotia

Les termes clés qui sont utilisés, mais qui ne sont pas définis dans l'avis d'approbation, ont le sens qui leur est attribué dans l'avis de projet de modification et sollicitation de commentaires daté du 19 juin 2021.

Résumé des commentaires reçus	Réponses de la TSX
<p>Les intervenants à l'origine des cinq commentaires étaient tous favorables au projet d'ajout du cours de clôture à la TSX, du dernier cours acheteur à la TSX et du dernier cours vendeur à la TSX (le « projet de modification »).</p> <p>Un intervenant souligne que le projet de modification procurera aux investisseurs des évaluations améliorées et plus significatives pour les FNB et les titres inscrits, et qu'il aidera à réduire la confusion chez les investisseurs en améliorant les évaluations de manière judicieuse.</p> <p>Un autre intervenant ajoute que le projet de modification permettra au secteur de se rapprocher d'une solution aux problèmes de longue date concernant les évaluations et les déclarations auxquels font face les participants au marché par rapport à ces titres.</p> <p>Selon un autre intervenant, la diffusion des données visées par le projet de modification par l'intermédiaire de changements appliqués aux fils de diffusion de données de marché existants, plutôt qu'au moyen d'une opération à volume nul ou d'un site FTP, augmentera considérablement l'éventail des utilisateurs en aval qui pourront tirer profit de ces évaluations calculées.</p>	<p>La TSX remercie les intervenants de leurs commentaires et de leur appui.</p> <p>La TSX remercie également les intervenants et les participants du secteur qui ont pris le temps de participer avec la TSX à ce projet.</p>
<p>Trois intervenants ont indiqué que la valeur des calculs pourrait être améliorée si ces calculs étaient fondés sur les cotations du marché consolidées, et</p>	<p>La TSX remercie les intervenants de leur participation et de leurs suggestions.</p>

<p>non seulement sur le meilleur cours acheteur et vendeur à la TSX.</p> <p>L'un de ces intervenants suggère à la TSX d'explorer, avec d'autres bourses, la possibilité d'inclure des cotations externes dans les calculs.</p> <p>Un autre intervenant suggère que les bourses qui contribuent au meilleur cours acheteur et vendeur national (« NBBO ») permettent à la TSX d'utiliser leurs données à cette fin sans frais supplémentaires. Il suggère également que la TSX fournisse ses données aux fins de calculs similaires ayant lieu dans d'autres bourses, si cela s'avérait nécessaire à l'avenir.</p> <p>L'un des intervenants recommande que l'utilisation des données consolidées devienne une condition préalable à l'approbation puisque la création de références précises quant à l'information sur les derniers cours est une question de protection des investisseurs et d'efficience du marché.</p>	<p>La TSX réévalue constamment la gamme déjà vaste de produits qu'elle offre afin de s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des participants au marché et leur offre des choix procurant de la valeur. Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.</p>
<p>Deux intervenants suggèrent que toutes les autres bourses canadiennes adoptent également des méthodes similaires relativement aux cours de clôture.</p> <p>Trois intervenants proposent qu'il y ait une collaboration au sein du secteur dans le but d'établir un ensemble unique de règles harmonisées concernant les évaluations dérivées des cours de clôture. Ces intervenants relèvent une différence entre le projet de modification et la solution utilisée à l'heure actuelle par une autre place boursière canadienne, qui utilise les 15 dernières minutes de négociation.</p> <p>Deux de ces trois intervenants encouragent la TSX et l'autre place boursière canadienne qui offre actuellement des évaluations dérivées des cours de clôture à adopter la même période d'établissement du cours moyen pondéré en fonction du temps (« CMPT ») dans leurs calculs respectifs.</p>	<p>La TSX remercie les intervenants de leur participation et de leurs suggestions. Nous continuerons de collaborer avec les participants du secteur sur ces questions.</p> <p>La TSX réévalue constamment la gamme déjà vaste de produits qu'elle offre afin de s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des participants au marché et leur offre des choix procurant de la valeur. Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.</p>
<p>Les cinq intervenants proposent que le projet de modification soit étendu afin d'inclure l'ensemble des titres très peu négociés au Canada.</p> <p>Selon un intervenant, les actions privilégiées, les instruments de créance convertibles et les actions de sociétés à petite capitalisation du Canada</p>	<p>La TSX remercie les intervenants de leur participation et de leurs suggestions.</p> <p>La TSX réévalue constamment la gamme déjà vaste de produits qu'elle offre afin de s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des participants au marché et leur offre des choix procurant de la</p>

<p>profiteraient tous d'une telle approche.</p> <p>L'un des intervenants souligne que quelques-uns des titres très peu négociés peuvent faire partie de fonds négociés en bourse (« FNB »), ce qui ajoute de la valeur au fait d'être cohérent dans les deux approches.</p>	<p>valeur. La TSX explorera plus tard la possibilité d'étendre le projet de modification à d'autres titres.</p> <p>Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.</p>
<p>Selon l'un des intervenants, la méthode profiterait à être raffinée afin d'assurer la cohésion quant aux cours acheteurs et vendeurs à la TSX pour les FNB et les actions en ayant recours à une seule méthode commune. L'objectif visant à établir le meilleur cours acheteur et vendeur en fonction des 10 dernières minutes de négociation est d'éliminer les problèmes de qualité des données, particulièrement dans le cas des titres très peu négociés. Les mêmes préoccupations concernant l'intégrité des données s'amenuisent pendant l'établissement du cours sur le marché.</p> <p>L'intervenant suggère que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les situations où un titre ne s'est pas négocié dans les 10 dernières minutes d'une séance de bourse régulière, le meilleur cours acheteur et vendeur est représenté par le cours moyen pondéré en fonction du temps (« CMPT ») en tenant compte des cours acheteur et vendeur affichés au cours de ces 10 minutes, respectivement. C'est la méthode proposée actuellement pour l'ensemble des FNB. • Dans les situations où une opération a eu lieu dans les 10 dernières minutes, le meilleur cours acheteur et vendeur de clôture est relevé immédiatement après la négociation du dernier lot régulier, incluant l'enchère de clôture. Cette approche tiendrait compte des conséquences sur le marché de l'exécution de la dernière opération du jour, y compris des conséquences de l'enchère de clôture. Dans le cas des titres souvent négociés, comme dans le cas de tous les titres lorsqu'une enchère de clôture a eu lieu, cela reviendrait à être fonctionnellement équivalent au relevé du cours de clôture établi à 16 h proposé actuellement pour les actions ordinaires. 	<p>La TSX remercie l'intervenant de sa suggestion.</p> <p>La TSX réévalue constamment la gamme déjà vaste de produits qu'elle offre afin de s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des participants au marché et leur offre des choix procurant de la valeur. Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.</p>
<p>Deux intervenants soulèvent que des changements réglementaires s'avèrent nécessaires afin que les parties prenantes puissent utiliser les cours et les cotations calculés autrement que dans les évaluations préparées à titre indicatif, soit de manière à pouvoir les utiliser d'autres façons officielles.</p>	<p>La TSX remercie les intervenants de leurs suggestions.</p> <p>La TSX accueillerait volontiers l'occasion de travailler avec l'OCRCVM, l'ACVM et d'autres participants du secteur en vue d'apporter des modifications appropriées aux Règles des courtiers membres de l'OCRCVM afin de permettre</p>

<p>L'un des intervenants réfère précisément à la codification de l'approche d'évaluation indiquée à la règle 200 des Règles des courtiers membres de l'OCRCVM et son Formulaire 1, en demandant que l'OCRCVM envisage, de concert avec l'ACVM, d'apporter des modifications appropriées à ces règles afin de permettre aux courtiers de faire usage des évaluations dérivées.</p>	<p>l'utilisation des évaluations dérivées.</p>
<p>L'un des intervenants remarque que le projet de modification ne prend pas en considération les situations où le dernier lot régulier serait négocié dans une autre bourse que la TSX.</p>	<p>La TSX remercie l'intervenant pour son commentaire.</p> <p>La TSX réévalue constamment la gamme déjà vaste de produits qu'elle offre afin de s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des participants au marché et leur offre des choix procurant de la valeur. Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.</p>